

Définitions

Qui est quoi ?

Direction de chantier/chef de projet

Représentent le maître de l'ouvrage sur le chantier. Ils définissent les mesures de sécurité propres au chantier et coordonnent les mesures de sécurité et de protection de la santé à mettre en place.

Conducteur de travaux/technicien

Le conducteur de travaux ou le technicien organise le travail de l'entreprise, participe aux rendez-vous de chantier. Ils sont parties prenantes dans la mise en place des mesures de coordination. Ils déterminent les mesures de sécurité et de protection de la santé.

Contremaître/chef d'équipe

Le contremaître et le chef d'équipe secondent le conducteur de travaux ou le technicien dans l'organisation et la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé. Ils surveillent le travail et coordonnent pratiquement les interventions des différents corps de métiers.